

# Les Echos

## d'Ottonville - Ricrange

Bulletin d'informations municipales n° 1

### EDITORIAL

*par Monsieur le Maire*

*Chers concitoyennes et concitoyens,*

*La nouvelle équipe municipale et moi - même vous remercions pour votre mobilisation massive lors des dernières élections.*

*Nous avons parfaitement compris le désir de changement et de transparence que vous avez exprimé à travers votre choix et c'est pour répondre à vos attentes que nous inaugurons, avec ce premier bulletin municipal, une nouvelle étape de la vie de notre commune.*

*Notre volonté est de vous tenir informé sur les événements concernant notre commune.*

*Il y a déjà une chose importante à écrire dans ces lignes : en tant que maire, je ne tolérerai aucun acte d'incivilité (cf article "effraction"). Ces agissements seront poursuivis à chaque fois et engageront la responsabilité pénale et financière des auteurs ou des représentants légaux.*

*Je voudrais aussi préciser que le monument aux Morts n'est pas un mur d'escalade et que le cimetière est un lieu de repos pour nos défunts. Je désire que les parents responsabilisent leurs enfants.*

*Je vous souhaite donc une bonne lecture et nous restons, mes adjoints et moi même, à votre disposition.*

*Gérard Simon.*

### AU SOMMAIRE :

Pot du maire

**Dossier :** compte - rendu de la réunion du conseil municipal du 03 avril 2008

Aménagement de la commune

Vie scolaire

Concours "Je fleuris la Moselle"

### Pot du maire



Le dimanche 30 mars 2008, le maire et son conseil nouvellement élu se sont présentés aux habitants. A l'issue du discours, un verre de l'amitié a été offert dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

### Effraction

Une effraction a été constatée sur la porte du clocher de l'église d'Ottonville. De ce fait plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Boulay.

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 03 avril 2008

Délégations au maire : après chaque élection municipale le conseil municipal est tenu de donner diverses délégations à Monsieur le Maire afin qu'il puisse être chargé d'un certain nombre de matières en cours de son mandat,

Le conseil municipal définit comme suit les cas dans lesquels le maire peut exercer sa délégation,

- passation de contrat d'assurance et acceptation de remboursement en cas de sinistre,
- acceptation de remboursements divers et emprunts,
- règlement des honoraires et des frais,
- instauration du droit de préemption,
- gestion des concessions et du cimetière,
- prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et des services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Autorisation d'ester en justice : le conseil municipal autorise à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune, dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions suivantes :

- saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'Etat) pour les contentions de l'annulation, contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle et responsabilité administrative,
- saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (tribunal d'instance, tribunal de grande instance, cours d'appel et cours de cassation).

Avant chaque saisine le maire devra prendre une décision pour informer le conseil et produire cette décision au juge.

Fixation du taux des élus : Le maire et les trois adjoints quittent chacun à son temps la salle des délibérations, Le conseil municipal décide de verser pour les indemnités de fonction des élus :

- à monsieur le maire 100% de 17% de l'indemnité à l'indice brut 1015
- à chaque adjoint 100% de 40% de l'indemnité précitée soit 6.6% de l'indice brut 1015

Le conseil municipal décide que ces indemnités de fonction seront versées durant tout le mandat.

Indemnité de monsieur le receveur municipal : le conseil municipal fixe le taux du montant des indemnités de monsieur le receveur à 100%.

Octroi subventions diverses : le conseil municipal fixe le montant des subventions octroyées aux divers organismes

- Collège Victor Demange 300 €
- Art Floral 250 €
- Chorale Ste Odile 100 €
- Ecole Gérard Losson 400 €
- Prévention Routière 90 €
- M.J.C. 500 €

Ces sommes ne seront versées qu'après demande de chacun.

Trois taxes : le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des trois taxes, taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti.

Budget primitif : Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2008

Fonctionnement : 477 522.00 € en dépense et en recette

Investissement 392 458.00 € en dépense et en recette

Le budget étant parfaitement équilibré, le conseil municipal le vote à l'unanimité.

Location terrain communal : suite à la publication concernant la mise en fermage d'un terrain situé section 11 parcelles 7 et 37 de notre ban, concernant l'unique candidature de monsieur Fabien Hiery, après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la demande de Monsieur Hiery Fabien et donne délégation à Monsieur le Maire pour le contrat de location. Le prix à l'hectare sera basé sur le montant précédemment exigé.

Affectation des résultats : la précédente décision d'affectation ne prenait pas en compte les restes à réaliser. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler sa précédente décision et affecte au compte 1068 la somme de 83 154.24 €

## Délégués des commissions communales :

Commission d'appel d'offres et des marchés publics

Titulaire Simon Gérard

Suppléant Rangoni Pierre

Assesseurs Pignon Roland, Staab Laurent,  
Masciola Daniel

Commission des finances

Simon Gérard, Rangoni Pierre et Staab Laurent

Commission de la voirie

Pignon Roland, Beckerich Jean-Claude, Polit Alain et Mick  
Claude

Commission de la forêt

Pignon Roland, Mick Claude et Polit Alain

Commission des affaires scolaires

Morolli Laurence, Rozpadek Marie-Claude et Rangoni Michèle

Commission de la chasse

Pignon Roland, Mick Claude et Polit Alain

Commission "modification de la carte communale"

Simon Gérard, Beckerich Jean-Claude, Rangoni Pierre,  
Pignon Roland

Commission de la communication

Morolli Laurence, Staab Laurent et Masciola Daniel

Commission de l'environnement et de l'énergie durable

Simon Gérard, Staab Laurent, Masciola Daniel et  
Rozpadek Marie-Claude

Commission de développement urbain et de l'aménagement

Pignon Roland, Rangoni Pierre, Rangoni Michèle et  
Rozpadek Marie-Claude

Commission " vie associative, sociale, sport et jeunesse "

Masciola Daniel, Morolli Laurence, Rangoni Michèle et Rozpadek  
Marie-Claude

## Délégués des divers organismes inter-communaux :

S.I.V.O.M.

(Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)

Titulaire Rangoni Pierre

Suppléant Mick Claude

S.I.A.V.N.

(Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
de la Vallée de la Nied )

Titulaire Rangoni Pierre

Suppléant Staab Laurent

Syndicat des Eaux

Titulaire Pignon Roland

Suppléant Polit Alain

S.M.V.T. du Pays de Nied

(Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
Touristique )

Titulaires : Morolli Laurence

Suppléant : Staab Laurent

C.C.P.B.

(Communauté de Communes du  
Pays Boulageois)

Titulaire Simon Gérard

Suppléant Rangoni Pierre

Délégué de la défense nationale

Mick Claude

## Réunion de la communauté des communes du pays boulageois :

La première réunion avec les équipes nouvellement élues s'est tenue le 11 avril 2008 à Niedervisse. Parmi les points à l'ordre du jour de cette réunion figurait l'élection du président et des vice-présidents. L'enjeu de ces élections était la représentativité des petites communes rurales par rapport à Boulay. Avec les autres représentants nouvellement élus, Ottonville-Ricrange a participé à réduire le poids de Boulay et à rééquilibrer le poids des différentes communes. Toutefois rien n'est gagné. La commission, composée de Gérard Simon et Pierre Rangoni, restera extrêmement vigilante à défendre dans la mesure du possible les intérêts d'Ottonville-Ricrange.

## L'éclairage public

Vendredi 4 avril au matin, l'entreprise Bayer de Volmerange les Boulay, a débuté le chantier de remplacement des lampes d'éclairage public. Bien que ne partageant absolument pas le choix fait par l'ancienne équipe, tant sur le plan technique qu'esthétique, le conseil municipal n'a pu modifier ce chantier car tout était déjà ficelé par ses prédécesseurs. En effet, chaque nouvelle ampoule va doubler la consommation électrique par rapport aux anciennes. C'est pourquoi la réflexion sur un éclairage photovoltaïque, plus économique et faisant appel à des énergies renouvelables, n'est pas abandonnée. Prochainement un lampadaire supplémentaire sera installé à l'extrémité de la rue de Guérange.



## Périscolaire

Un questionnaire recensant les besoins en matière de garde périscolaire a été envoyé aux parents d'enfants scolarisés à Ottonville. Deux enfants seraient concernés par la garde du matin et du midi, cinq par la garde du soir.

D'autre part des représentants des organismes officiels viendront sur place et donneront leurs avis sur ce projet.

## Entretien et sécurité

La nouvelle équipe a mis à profit les congés scolaires pour réaliser mardi et mercredi dernier de nombreux travaux d'entretien et de mise en sécurité au sein de la mairie et de l'école.

## Assainissement du village

Les travaux commenceront très prochainement. Ils se dérouleront en trois étapes et les différents intervenants seront vigilants à réduire les désagréments autant que possible.

1. création de l'assainissement de la rue de la Forêt jusqu'à la rue de Guérange.
2. grâce à l'intervention de la nouvelle équipe, le raccordement de Ricrange, qui aurait dû se faire plus tard, sera réalisé conjointement à la première étape.
3. raccorder la commune à la station d'épuration de Guirlange.

## Vie scolaire

Le **nettoyage de printemps** se déroulera cette année le samedi 3 mai 2008. Toutes les bonnes volontés seront attendues dès 8 H 30 devant la mairie. Comme chaque année il se terminera autour d'une collation offerte par la municipalité.

**Appel au civisme** : pour faciliter l'accès des enfants à la cour de l'école dans les meilleures conditions de sécurité, il est demandé aux parents de ne pas s'arrêter ou stationner devant la grille de l'école un parking est à leur disposition à proximité.

## Concours de fleurissement

Les personnes qui souhaitent participer au concours départemental 2008 "Je fleuris la Moselle" peuvent dès à présent se rendre en mairie pour y retirer le coupon de participation. Vous avez jusqu'au 1er juin 2008 pour envoyer votre candidature.

**En raison de la Pentecôte le ramassage des sacs de tri sélectif du lundi 12 mai est reporté au mardi 13 mai 2008. Des sacs de recyclage sont toujours disponibles en mairie.**

## Les Echos d'Ottonville Ricrange n° 1 - Mars-Avril 2008

Edité par la Mairie - 1 rue de Lorraine - 57220 Ottonville Ricrange - tel. 03 87 79 25 14.

Directeur de la publication : Gérard Simon - Rédactrice en chef : Laurence Morolli - Journalistes : service communication de la mairie d'Ottonville Ricrange - Photographe : Ursula Glaab - Conception, maquette, impression : mairie, service communication.

Tirage à 170 exemplaires.